



# Erasmus+ Consortium B'MOUVE Bretagne



Le Plan Erasmus+ du projet B-Mouve (Bretagne –Mobilité et Ouverture Vers l'Europe) a été co-construit avec les établissements de formation sanitaire et sociale, membres du Consortium régional en octobre 2020, dans le cadre de la programmation Erasmus+ 2021-2027. Un besoin de renforcer le travail collectif, inter-filières, inter-établissements... est ressorti unanimement avec un enjeu indispensable de mutualisation : partenaires européens, lieux d'hébergement, bonnes pratiques... L'objectif 2 du Plan Erasmus + B-Mouve « Développer les projets entre les établissements de filières sanitaire et sociale, pré et post-bac » comprend une action ayant pour objectif la création d'une charte de mutualisation. Ainsi, un groupe de travail « Mutualisation » a été constitué, regroupant des référents mobilités de différents établissements volontaires.

Le contenu ci-après proposé pose les grands principes de la charte de mutualisation dont l'un d'entre eux repose sur l'engagement des établissements volontaires du consortium dans cette démarche. La signature de cette charte engagera ainsi votre établissement à la mise en oeuvre de cette charte de mutualisation.

J'atteste adhérer au contenu de cette Charte de Mutualisation au sein du Consortium B'Mouve, piloté par la Région Bretagne.

Saint-Brieuc, le 9 juin 2023



**Françoise HUET**  
Coordinatrice des Instituts de Formation  
(IFSJ - IFAS - IFA)  
Centre Hospitalier de Saint-Brieuc

# Charte de mutualisation Consortium B'MOUVE Bretagne

